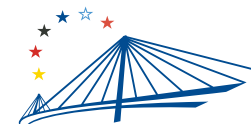




ASSURANCE AUTOMOBILE Comment faire reconnaître son bonus français à l'étranger ?

Un déménagement de la France à l'étranger implique un certain nombre de démarches administratives pour votre véhicule : vous devez procéder à son immatriculation dans votre nouveau pays de résidence et changer d'assurance automobile.



Centre Européen de la Consommation
Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz e.V.



Si votre véhicule peut conserver une immatriculation française, cette fiche ne vous concerne pas. Vous pouvez en effet garder votre assurance automobile française.

Janvier 2019

Les entreprises d'assurances ne peuvent pas assurer un véhicule doté d'une plaque d'immatriculation étrangère. Il vous faut donc résilier votre contrat d'assurance en France pour cause de déménagement (prévue à l'article L.113-16 du code des assurances) et souscrire un nouveau contrat dans le pays dans lequel votre véhicule est immatriculé.

Lors de la résiliation de votre contrat auprès de votre assureur en France, demandez lui un relevé d'informations en anglais si possible, que vous ferez parvenir à votre nouvel assureur.

Ce relevé contient un certain nombre d'informations. Il détaille notamment tous les sinistres survenus durant les 5 dernières années, en mentionnant la part de responsabilité retenue. Il fait également apparaître un Coefficient de Réduction Majoration (CRM), communément appelé «bonus» ou «malus» qui tient compte de l'ensemble de votre historique de conduite, c'est-à-dire allant au-delà des 5 dernières années.

Bon à savoir !

- L'assureur de votre nouveau pays de résidence est généralement libre de reconstituer, en fonction de sa propre analyse du risque, le bonus qu'il vous accorde selon sa politique tarifaire.
- Certains assureurs étrangers peuvent ne pas disposer du tout de système de bonus-malus. Renseignez-vous auprès de plusieurs assureurs avant de souscrire une nouvelle assurance pour choisir celle qui répondra le mieux à vos besoins.

Le système français de bonus-malus

CRM = Coefficient de Réduction Majoration

CRM de départ : 1,00

Evolution par année d'assurance :

Aucun accident responsable

Nouveau CRM = Ancien CRM x 0,95

La réduction maximale est fixée à 50% (coefficient : 0,50) atteinte au bout de 13 années sans accident responsable.

Accident partiellement responsable

Nouveau CRM = Ancien CRM x 1,125 par accident

Accident responsable

Nouveau CRM = Ancien CRM x 1,25 par accident

La majoration maximale est fixée à 350% (coefficient : 3,50)

Ces données sont établies selon la réglementation française (article A.121-1 du code des assurances)



Exemple d'évolution du coefficient

L'année N, mon coefficient est de 0,60. Cette même année, j'ai un accident responsable :
CRM N+1 = 0,60 x 1,25 = 0,75

Je n'ai pas d'accident responsable ou partiellement responsable durant l'année N+1 :
CRM N+2 = 0,75 x 0,95 = 0,71*

*Coefficient arrondi par défaut à la deuxième décimale

Tableau illustratif d'évolution sans aucun accident responsable

| Nombre d'années sans accident responsable | CRM |
|---|-------------------|
| 0 | 1,00 |
| 1 | 0,95 |
| 2 | 0,90 |
| 3 | 0,85 |
| 4 | 0,80 |
| 5 | 0,76 |
| 6 | 0,72 |
| 7 | 0,68 |
| 8 | 0,64 |
| 9 | 0,60 |
| 10 | 0,57 |
| 11 | 0,54 |
| 12 | 0,51 |
| 13 | 0,50 |
| 14 | 0,50 depuis 1 an |
| 15 | 0,50 depuis 2 ans |
| 16 | 0,50 depuis 3 ans |

Ce tableau a une vocation illustrative. Il s'agit ici d'un exemple pour un conducteur s'assurant avec un coefficient à 1,00 et n'ayant aucun accident responsable pendant 16 ans.